

12 Faits divers & Justice

Affaires Ministère public et État gabonais contre les présumés criminels économiques

Le procès intenté contre Camille Mbadinga Mbadinga reporté au 24 juillet

JNE

Libreville/Gabon

CAMILLE Mbadinga Mbadinga n'était pas hier dans la salle des pas perdus du Palais de justice de Libreville pour répondre du délit de crime économique dont l'accusent le Ministère public et l'État gabonais. Et pour cause ! L'audience, qui devait commencer à 9 heures, a été reportée au 24 juillet 2018, à la même heure.

À la Cour criminelle spéciale (CCS), on évoque une «raison technique» pour justifier ce report.

Administrateur civil, gestionnaire de la direction générale des Assurances (DNA), Camille Mbadinga Mbadinga est soupçonné d'avoir détourné des fonds publics dont il était dépositaire à l'occasion de ses fonctions. Son procès est donc attendu pour la manifestation de la vérité sur cette affaire.

L'accusé, qui bénéficie d'une liberté provisoire, comparaitra libre.

La direction générale des Assurances est une admi-

nistration publique qui sert de relais à l'action de la Commission régionale de contrôle des assurances (CRCA), organe de régulation de la Conférence inter-africaine des marchés d'assurances (CIMA). Elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du développement.

Le report du passage à la barre de Camille Mbadinga Mbadinga va, assurément, bouleverser cette deuxième partie des procès contre des personnes visées par l'opération Mamba. Selon le chronogramme rendu public, le 22 juin 2018 par la Cour criminelle spéciale, ces audiences sont censées s'étaler du 28 juin au 31 août 2018. Et c'est l'ex-ministre Magloire Ngambia, dont le procès débute le 7 août, qui devrait clôturer cette session qui a, à son menu, 11 accusations pour détournement de deniers publics, corruption passive et active, abus de confiance et ingérence des fonctionnaires dans les affaires incompatibles avec leur qualité.

CHRONOGRAMME• Voici



Photo : D.R./L'Union

La deuxième session a à son menu 11 accusations.

le calendrier des procès à venir:

1-Camille Mbadinga Mbadinga (détournement de deniers publics)
2-Jacques Ndong Kouna (détournement de deniers publics)
3-Alain Paul Njoubi Ossamy (détournement de deniers publics, complicité de détournement de deniers publics, corruption passive)

4-Jean-Bernad Ngali-bika (détournement de deniers publics, complicité de détournement de deniers publics, corruption passive)
5-Mohamed Aït Ben Ali (détournement de deniers publics, complicité de détournement de deniers publics, corruption passive)
6-Marie Léa Yolande Melly-Madougou (détourne-

ment de deniers publics)
7-Olivier Bilala Mous-sadji (détournement de deniers publics)

8-Jean-Nativité Ongala (détournement de deniers publics, corruption passive et active, abus de confiance, ingérence des fonctionnaires dans les affaires incompatibles avec sa qualité)

9-Christain Nkero Capito (détournement de deniers publics, corruption passive et active, abus de confiance, ingérence des fonctionnaires dans les affaires incompatibles avec sa qualité)

10-Mohamed Aït Ben Ali (détournement de deniers publics, corruption passive et active, abus de confiance, ingérence des fonctionnaires dans les affaires incompatibles avec sa qualité)

11-Magloire Ngambia (détournement de deniers publics, corruption passive et active, abus de confiance, ingérence des fonctionnaires dans les affaires incompatibles avec sa qualité)

Lutte antidrogue

Un présumé dealer de plus à Gros-Bouquet

COE

Libreville/Gabon

UN compatriote d'une trentaine d'années, Yves Octavin Ngoma, a été interpellé le 14 juin dernier au quartier Mindoubé 1, dans le cinquième arrondissement de Libreville, par l'antenne provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), sise à Ntoun. Ngoma a été pris en flagrant délit de détention de 26 ballots de cannabis, enfouis dans son sac à dos.

De source autorisée, cet individu faisait, depuis quelque temps, l'objet d'une enquête menée depuis Kango, le chef-lieu du département du Komo, dans la province de l'Estuaire. Très connu pour la vente du produit illicite dans la zone d'Apostrophe, au quartier Akébé de Libreville, le trentenaire avait, sans le savoir, la police judiciaire (OPJ) à ses trousses.

Ainsi, en le pistant, les enquêteurs ont réussi à rassembler des éléments compromettants suffisants à même de confon-



Photo : COE

Yves Octavin Ngoma attend son procès à la prison centrale.

dre l'indélicat.

Et ce jour du 14 juin, lorsqu'ils sont informés de la présence du mis en cause dans la zone de Mindoubé 1, des agents de l'Oclad s'y rendent immédiatement. Une fois sur place, Ngoma est neutralisé à bord d'un véhi-

cule préalablement réquisitionné pour le conduire au lieu de la transaction du chanvre indien.

Dans son sac à dos, les policiers trouvent 26 ballots de cannabis. Interrogé au poste de police, il passe aux aveux.



Photo : COE

Le cannabis trouvé dans son sac à dos.

Il aura cependant choisi d'assumer seul les conséquences de son acte, car il est resté de marbre quand il lui a été demandé de donner des indications sur la provenance du produit commercialisé par ses soins.

Présenté devant le parquet de Libreville, il a été placé, après audition, sous mandat de dépôt, le 19 juin courant, à la prison centrale de Libreville, où il médite actuellement sur son sort. En attendant son procès.

Faits d'ailleurs

Une maman retrouvée assassinée dans son lit

Le corps sans vie d'une femme, âgée de 44 ans, a été retrouvé à son domicile situé rue Saint-Symphorien à Niort (France). C'est la famille qui, inquiète de ne pas avoir de ses nouvelles, a donné l'alerte. Les policiers en pénétrant hier dans l'appartement ont découvert la quadragénaire gisant dans son lit. Selon les premières constatations, cette maman de trois enfants a été tuée à l'arme blanche. Son compagnon a disparu. Il est activement recherché.

Il publie un selfie avec son fils et le cadavre de sa femme qu'il vient d'assassiner

Christopher Fratantonio a comparu devant un tribunal du Massachusetts (Etats-Unis), pour le meurtre de sa femme. Les faits se sont déroulés en février 2017. L'homme a poignardé à mort son épouse Mary Fratantonio. Leurs deux enfants, âgés de 2 et 6 ans, étaient présents au moment du drame. Il a ensuite envoyé les photos du cadavre de sa compagne à des amis, expliquant l'avoir assassinée. Détail atroce : sur l'un des clichés se trouvait leur petit garçon âgé de 2 ans. L'accusé a été condamné, hier, à une peine de prison à vie sans possibilité de remise de peine.

Il prend 4 enfants en otage et les tue

Avant-hier, un policier s'est rendu dans un appartement d'Orlando (Etats-Unis), suite à un appel d'urgence pour des violences conjugales. Arrivé sur les lieux, il a été grièvement blessé par des tirs lors d'un échange de coups de feu avec le compagnon, âgé de 35 ans. Gary Wayne Lindsey s'est ensuite retranché dans l'appartement avec quatre enfants, les siens et ceux de sa compagne. Cette dernière étant parvenue à s'échapper du domicile familial. Les forces spéciales ont tenté de négocier durant plusieurs heures avec le preneur d'otages. Puis, les policiers ont perdu le contact. Pensant que le forcené avait une mauvaise connexion, ils ont tenté de lui fournir un autre appareil. C'est à ce moment là qu'un policier a aperçu que l'un des enfants était mort. Ils ont alors pénétré dans les lieux et ont découvert les 4 enfants morts ainsi que le cadavre du preneur d'otages. Ce dernier les avait abattus, avant de se suicider.

Rassemblés par JNE